



INSCRIPTION CONGRES OROFACE 2020



JUIN 2020

A retourner à :
Azur.com – Congrès OROFACE 2020
64 rue Charles Gounod 83150 BANDOL

Congressiste OROFACE 2020

Tarif réduit pour toute inscription avant le

	Avant le 00/00/20	A partir du 00/00/20
Praticien diplômé Oroface	<input type="checkbox"/> 540 €	<input type="checkbox"/> 650 €
Praticien Autre	<input type="checkbox"/> 630 €	<input type="checkbox"/> 750 €
Etudiant / Assistante (2 jours)	<input type="checkbox"/> 450 €	<input type="checkbox"/> 560 €
Assistante (1 jour : jeudi)	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 360 €

Accompagnant

Nom	prénom	
		<input type="checkbox"/> 45 €
		<input type="checkbox"/> 45 €
		<input type="checkbox"/> 95 €
		<input type="checkbox"/> 90 €

Hébergement - Hôtel Le Délos*

Chambre	<input type="checkbox"/> single	<input type="checkbox"/> double	<input type="checkbox"/> twin	
1 nuit / jeudi	<input type="checkbox"/> 1 pers : 220 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 240 €		
2 nuit / mercredi & jeudi	<input type="checkbox"/> 1 pers : 440 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 480 €		

REPORT TOTAL : + + + + + + = €

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code Postal : _____
 Téléphone : _____ Mobile : _____
 Email : _____
 Date de naissance : _____

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve

Droit à l'image : Si vous ne souhaitez pas autoriser la publication de photo ou film sur le site internet oroface, et/ou FB.... cochez la case suivante

*Lu et approuvé
Date, cachet et signature*

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de l'Institut oroface. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

REGLEMENT

Paiement par Carte bancaire sur www.institutoroface.fr

Paiement par chèque libellé à l'ordre de INSTITUT OROFACE

A retourner à :

Azur.com – Congres OROFACE 2018
64 rue Charles Gounod 83150 BANDOL

FIFPL : Formation susceptible d'avoir une prise en charge partielle du FIFPL selon les règles définies par le Conseil de gestion et dans la limite des fonds disponibles de la profession

Renseignements

tél : +33 (0)6 30 08 60 99

mail : institut.oroface@gmail.com

INFORMATIONS GENERALES

Les frais d'inscription des congressistes comprennent l'accès aux conférences, l'aller-retour bateau, les déjeuners (jeudi-vendredi), les pauses, la soirée de gala (jeudi soir), les activités ludiques (vendredi après-midi).

Prise en charge éventuelle de la part du FIFPL selon les règles définies par le conseil de gestion et dans la limite des fonds disponibles de la profession – Dossier envoyé sur demande à partir de janvier 2018.

Prise en charge éventuelle de la part d'ACTALIANS – Dossier envoyé sur demande à partir de janvier 2018.

**nombre de chambre limité à l'hôtel Délos*

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription sera effective à réception de la fiche d'inscription ou une copie dûment complétée et accompagnée du règlement total, soit par courrier postal soit par mail. Aucune demande ne pourra être prise en compte sans son règlement.

Association loi 1901 non assujettie à la TVA.

CONDITIONS D'ANNULATION

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du congressiste et ce, quelques en soient les causes, dégage immédiatement l'association INSTITUT OROFACE de toutes obligations envers le participant qui ne pourra prétendre ni au report de l'évènement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par l'Association INSTITUT OROFACE à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

Extrait des Conditions générales de vente

Article 4 - Modification et annulation

4.1. *Aucune modification ne sera prise en compte hormis l'annulation concernant les titres d'entrée au Congrès.*

4.2. *Toute annulation de titres d'entrée payants et/ou Soirée de Gala devra se faire 15 jours à l'avance. Des frais d'annulation pourront être facturés si : Annulation à plus de 60 jours ouvrés avant la date du congrès : 30% du montant total versé à titre de frais de dossier / Annulation entre 60 et 30 jours ouvrés : facturation à 50% du montant total / Annulation à moins de 30 jours ouvrés : facturation à 100% du montant total*

4.4. *Toutes les annulations des titres d'entrée et/ou Soirée de Gala devront se faire par mail ou courrier (coordonnées indiquées sur votre facture).*



Conditions générales de vente du congrès OROFACE

PREAMBULE Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente des différentes prestations du Congrès OROFACE, qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente.

I. Conditions générales de vente aux congressistes

Article 1 - Inscription au Congrès L'inscription est réalisée par courrier, mail ou en ligne, et validée à réception du règlement correspondant (chèque-virement bancaire-CB)

Article 2 - Passation de la commande La commande s'effectue en ligne par la saisie des données demandées sur le site dédié, via un formulaire. Vous devez disposer d'une adresse électronique en bon état de fonctionnement pour passer commande. Une confirmation par l'envoi d'un accusé de réception vous sera adressée à l'adresse électronique que vous avez mentionnée lors de votre commande. Cet accusé de réception électronique vous rappelle les principaux éléments de la commande

Article 3 - Droit de rétractation Vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Ce délai commence à compter du lendemain de la réception de votre paiement. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant. Cependant ce délai prend fin 60 jours avant le début de la manifestation. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez prendre contact par mail ou courrier avec OROFACE.

Article 4 - Réclamation Toute réclamation doit faire l'objet d'un e-mail, adressé à institut.oroface@gmail.com

Article 5 - Paiement Vous pouvez régler votre inscription en ligne par carte bancaire, virement bancaire ou chèque.

Article 6 - Droit d'accès et de modification des données informatiques OROFACE déclare que les données à caractère personnel du congressiste seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, et notamment que : les données à caractère personnel ne sont recueillies que dans la mesure où cela est nécessaire à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription, les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies ou traitées à d'autres fins qu'à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription. Le congressiste dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur auprès d'OROFACE.

Article 7 - Compétence / contestation / loi applicable En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes CGV, L'Institut OROFACE et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de MARSEILLE sera le seul compétent. Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

II. Conditions générales de vente des entrées au Congrès & Soirée de Gala

Article 1 - Prix et paiement 1.1. Les prix des participations au Congrès & soirée de Gala sont indiqués en euros nets de taxes. 1.2. La grille des tarifs est accessible en ligne, notamment, avant l'inscription. 1.3. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. 1.4. OROFACE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Article 2 - Disponibilité 2.1. Les réservations ne se font pas en temps réel. 2.2. OROFACE se réserve le droit de refuser une entrée au Congrès et/ou à la soirée de Gala si les capacités d'accueil prévues initialement sont dépassées. 2.3. Dans ce cas, les frais d'inscriptions vous seront intégralement remboursés.

Article 3 - Modalités d'obtention des entrées 3.1. Chaque entrée est obligatoirement nominative. 3.2. Elle ne donne droit à aucun titre d'entrée. La facture fait office de titre d'entrée. 3.3. A l'arrivée sur le site du Congrès, une pièce d'identité peut être demandée pour justifier de celle-ci.

Article 4 - Modification et annulation 4.1. Aucune modification ne sera prise en compte hormis l'annulation concernant les titres d'entrée au Congrès. 4.2. Toute annulation de titres d'entrée payants et/ou Soirée de Gala devra se faire 15 jours à l'avance. Des frais d'annulation pourront être facturés si : Annulation à plus de 60 jours ouvrés avant la date du congrès : 30% du montant total versé à titre de frais de dossier / Annulation entre 60 et 30 jours ouvrés : facturation à 50% du montant total / Annulation à moins de 30 jours ouvrés : facturation à 100% du montant total. 4.4. Toutes les annulations des titres d'entrée et/ou Soirée de Gala devront se faire par mail ou courrier (coordonnées indiquées sur votre facture).

Article 5 - Modification 5.1. Hors annulation, toute modification d'une entrée, ou demande de place supplémentaire pour le Gala, devra se faire au plus tard 15 jours avant le début de l'événement. 5.2 Aucune modification ne pourra être prise en compte au-delà de ce terme. 5.3. Toute absence au Gala du Congrès ne donne pas lieu à un remboursement sauf cas particulier laissé à l'appréciation des Présidents d'OROFACE

III. Tarifs réduits

Article 1 - Obtention des tarifs réduits 1.1. Afin d'assurer une bonne diffusion du Congrès, OROFACE peut octroyer des tarifs réduits selon certaines conditions. Membre OROFACE ou Etudiant, Assistante. 1.2. La justification de demande de tarif réduit se fait par une déclaration sur l'honneur lors de l'achat des entrées au Congrès. 1.3. OROFACE se réserve le droit de demander toutes pièces justificatives afin de faire valider la demande de tarif réduit.

Article 2 - Contrevenants 2.1. Tout contrevenant pourra se voir demander une régularisation financière de sa situation ou se voir refuser l'entrée au Congrès, au Gala si celui-ci a falsifié sa déclaration sur l'honneur pour obtenir un tarif réduit. 2.2. Chaque contrevenant, après régularisation, pourra se voir contraindre de payer son tarif adéquat majoré de 25 % de la somme totale.